

AUTORISATION DE PARTICIPER A UNE RANDONNEE AVF

Notre règlement intérieur impose la fourniture d'un certificat médical pour participer aux randonnées organisées par AVF. Le certificat médical est valable 1 an à compter de sa date d'émission. Il peut encore servir pour les deux années suivantes, à condition de remplir soi même à chaque échéance annuelle le questionnaire de santé et attester avoir répondu non à toutes les questions posées. **Le questionnaire de santé ne doit pas être transmis au responsable AVF**, l'attestation sur l'honneur suffit. (voir modèle)

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

**Attestation obligatoire pour le questionnaire de santé Et exigée pour la
prolongation de la validité du certificat médical
destiné aux activités sportives AVF.**

Je soussigné :

Membre AVF n°: Certificat médical original daté du :

Atteste avoir répondu négativement aux 9 questions figurant sur le questionnaire de santé qui m'a été remis.

En conséquence, mon certificat médical voit sa validité prolongée jusque

Je suis informé que les réponses fournies dans le questionnaire relèvent de ma seule responsabilité.^[1]_{SEP}

Mention manuscrite : « lu et approuvé » et Signature

A.....le.....

=====
Cette attestation ou votre certificat médical doit être transmis en temps utile à AVF

en version scannée par Email à l'adresse suivante :
certificat@avf-marseille.com

En cas d'impossibilité d'envoi par mail

- Par courrier au siège de l'association

AVF, Cité des Associations
93 La Canebière Boite 445
13001 Marseille

- Remis en mains propres à l'animateur de la randonnée

La non production du certificat médical ou de l'attestation augmentant sa durée de validité entraînera l'exclusion de la randonnée.